

Procès-verbal

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2025

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie, tenue en mode virtuel, le mardi 22 avril 2025, à 18 h 30.

Intervenants :

- Martine Fortin, présidente du conseil d'administration
- Karine Taschereau, directrice générale et secrétaire adjointe du conseil d'administration

Soutien :

- Martine Janvier, adjointe à la direction générale

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Mot de bienvenue

Mme Fortin, présidente du conseil d'administration, souhaite la bienvenue à tous les membres participant à l'assemblée et les remercie de leur présence. Elle présente ensuite sa co-animatrice de la soirée, Karine Taschereau, directrice générale.

Mme Taschereau précise qu'elle et Mme Fortin seront assistées dans leurs fonctions par Martine Janvier, adjointe à la direction générale.

D'entrée de jeux, Mme Taschereau remercie l'ensemble des membres pour la confiance témoignée envers la Caisse et remercie son équipe de gestion et ses employés. Les dernières années ont été tumultueuses et nos équipes ont été présentes pour continuer de conseiller et de rassurer nos membres et clients au quotidien. Elle les remercie de nouveau pour leur engagement et leur dévouement.

Mme Taschereau souligne la présence en ligne de collègues et partenaires, entre autres, du Service Signature Desjardins et du Centre Desjardins Entreprises. Et termine en remerciant les administrateurs qui s'efforcent toujours de prendre les meilleures décisions pour le bien de la Caisse, des membres et du milieu.

Mme Taschereau précise que :

- l'assemblée générale a dûment été convoquée par avis publié le 31 mars 2025.
- le conseil d'administration a choisi d'offrir aux membres une formule d'assemblée à distance, ce qui implique qu'ils pourront voter en direct, à distance sur certains sujets, alors que d'autres sujets feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre prochains jours.
- c'est lors de cette période qu'ils pourront se prononcer sur la répartition des excédents annuels et les ristournes.

1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

Mme Taschereau présente une courte vidéo d'un message enregistré du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, Guy Cormier.

2.0 FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Mme Taschereau invite les membres à visionner une courte vidéo qui leur permettra de se familiariser avec la plateforme numérique.

Elle ajoute que pour proposer ou appuyer une proposition et pour voter, ils doivent être membres de plein droit de la Caisse depuis au moins 90 jours et respecter les conditions suivantes :

- résider, être domicilié ou travailler au Québec;
- être une personne physique de 18 ans et plus, ou être une personne morale ou une société; et
- être un membre réadmis membre de plein droit.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Mme Taschereau explique qu'étant donné qu'il y aura des votes en direct, l'assemblée doit nommer deux personnes scrutatrices.

Ces personnes seront responsables d'assurer le respect du processus de votation, notamment en procédant au décompte des votes afin qu'elle puisse communiquer les différents résultats lors de l'assemblée, et s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

Elle recommande que soient nommées Martine Janvier et Sonia Blais, puisqu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation avant l'assemblée.

Sur proposition dûment appuyée, la recommandation de nommer Martine Janvier et Sonia Blais à titre de personnes scrutatrices est adoptée.

Adopté à l'unanimité

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Mme Fortin présente une capsule vidéo de l'ordre du jour lu par le secrétaire du conseil d'administration, Jean Boisvert.

Mme Fortin demande une proposition pour l'adoption de l'ordre du jour. Sur proposition dûment appuyée, l'ordre du jour est accepté.

Adopté à l'unanimité

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2024

Mme Fortin explique que le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Elle ajoute que puisqu'ils ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, il n'y aura pas de lecture ni de résumé.

Mme Fortin demande une proposition pour l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2024. Sur proposition dûment appuyée, le procès-verbal est adopté.

Adopté à l'unanimité

3.0 RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

3.1 Rapport du conseil d'administration

Mme Fortin prend un moment pour présenter les personnes qui composent le conseil d'administration :

- À la présidence, elle-même, Martine Fortin
- À la vice-présidence, Karine Arseneault
- Au poste de secrétaire, Jean Boisvert

Administrateurs et administratrices :

- | | | |
|----------------------|-------------------|--------------------|
| • Luce Baril | • Danny Grenier | • Jacques Labrèche |
| • Céline Bastien | • Chantal Hamelin | • Jean-Marie Lamy |
| • Caroline Bournival | • Élane Giguère | • Pierre Lessard |

Mme Fortin en profite pour les remercier de leur implication et présente ensuite les principales réalisations de la dernière année et les orientations que la Caisse s'est fixées.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Mme Fortin informe les membres qu'au niveau du bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- Et la Caisse n'a octroyé aucun contrat aux personnes visées par le Code au cours de l'année.

3.3 Rapport financier

Mme Taschereau présente les faits saillants du rapport financier du Mouvement Desjardins. Elle explique que malgré la période de turbulences qui affecte l'ensemble des économies mondiales, le Mouvement affiche de solides résultats pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024.

3 356 M\$	Excédents avant ristournes aux membres
470,9 G\$	Actif total
557 M\$	Retour aux membres et à la collectivité

Mme Taschereau présente ensuite une capsule vidéo des résultats financiers de la Caisse pour la dernière année financière qui s'est terminée au 31 décembre 2024, dont voici le résumé.

Volume d'affaires

Le volume d'affaires de 2,90 G\$ est composé de 1,94 G\$ en épargne placements et de 0,96 G\$ en financement. Une hausse de 9,5 % par rapport à 2023.

Actif total

L'actif total s'élève à 1,4 G\$, en hausse de 6,0 % comparativement à 2023. L'actif est composé de :

60 M\$	Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières
28 M\$	Placement dans le fonds de liquidité sous gestion
282 M\$	Dépôt aux prêts de la Fédération
912 M\$	Prêts
58 M\$	Placements dans la Fédération
62 M\$	Autres actifs
2 M\$	Provision pour pertes de crédit

Passif total

Le passif total qui s'élève à 1,23 G\$, constitué de :

1,2 G\$	Dépôts
0 \$	Emprunt auprès de la Fédération
27 M\$	Autres passifs

Avoir total

L'avoir total s'élève à 173,3 M\$, une augmentation de 7,3 % comparativement à 2023. La répartition se lit comme suit :

0,1 M\$	Capital social
8,0 M\$	Excédents à répartir
165,2 M\$	Réserves

Excédents d'opérations

Les excédents d'opérations s'élèvent à 23,41 M\$, en hausse de 5,6 % par rapport à 2023. La répartition se lit comme suit :

26,44 M\$	Revenu net d'intérêts
7,99 M\$	Autres revenus
34,43 M\$	Revenus d'opérations
723 k\$	Recouvrement à la provision pour pertes de crédit
10,3 M\$	Frais autres que d'intérêts

Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres

Les excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres s'élèvent à 11,23 M\$, en hausse de 24,2 % par rapport à 2023. En détail :

23,41 M\$	Excédents d'opérations
+ 4,39 M\$	Revenus liés à la juste valeur des instruments
- 12,13 M\$	Cotisation aux composantes Mouvement et frais afférents
- 0,14 M\$	Frais relatifs à l'aide au développement du milieu
15,54 M\$	Excédents avant impôts et ristournes
- 2,72) M\$	Impôts sur les excédents
12,82 M\$	Excédents avant ristournes aux membres
- 2,14) M\$	Ristournes aux membres
+ 0,56 M\$	Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres

Mme Taschereau ajoute qu'au-delà de ce portrait rassurant, les membres du conseil d'administration et les employés de la Caisse ont à cœur d'offrir aux membres et clients une expérience rehaussée.

Mme Taschereau invite les membres à poser leurs questions en lien avec le rapport financier via le clavardage.

- Aucune question ni commentaire.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Mme Taschereau invite les membres à écouter une capsule vidéo de notre présidente du comité Gouvernance, éthique et coopération, Éline Giguère, qui présente un portrait des engagements de la Caisse dans le milieu, dont les sommes totales investies en 2024 pour soutenir des projets et initiatives du milieu, que ce soit avec notre Fonds d'aide au développement du milieu (ce qu'on appelle le FADM), en dons et en commandites, puis, présente également les différents programmes d'éducation financière et leviers d'engagement offerts par Desjardins et rappelle que notre politique d'investissement est disponible sur notre site Internet.

Le total global investi en 2024 s'élève à 233 279 \$; la répartition se lit comme suit :

96 588 \$	Dons et commandites
136 691 \$	Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)

Elle présente ensuite :

- la répartition des dons et commandites par secteur :

17 263 \$	Éducation
4 519 \$	Santé et saines habitudes de vie
16 418 \$	Culture
4 788 \$	Développement économique, emploi et entrepreneuriat
50 000 \$	Engagement social et humanitaire
3 600 \$	Développement des affaires

- les montants investis dans la collectivité par le biais du FADM par secteur :

51 140 \$	Éducation
29 829 \$	Santé et saines habitudes de vie
2 500 \$	Culture
49 806 \$	Développement économique, emploi et entrepreneuriat
3 416 \$	Engagement social et humanitaire

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Taschereau invite les membres à poser leurs questions via la plateforme de clavardage.

- Aucune question ni commentaire.

5.0 PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Adoption d'une résolution spéciale – Adoption d'une modification au règlement intérieur de la Caisse

Mme Fortin explique les raisons qui ont mené le conseil d'administration à proposer la résolution spéciale ci-dessous et ajoute que cette résolution requiert une adoption au 2/3 des voix exprimées par les membres de plein droit. Mme Fortin demande ensuite une proposition pour l'adoption de ces modifications.

Résolution spéciale ci-dessous Modifications au Règlement intérieur de la Caisse

ATTENDU QUE le conseil d'administration souhaite diminuer le nombre d'administrateurs de la Caisse de quatorze (14) à onze (11) par abolitions de postes et ce, dès 2025;

ATTENDU QUE les abolitions envisagées doivent respecter la règle selon laquelle la rotation des administrateurs doit faire en sorte qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs soit remplacé chaque année;

ATTENDU QUE deux (2) des trois (3) postes à abolir sont des postes vacants échéant à l'assemblée générale des membres qui se tiendra en 2027 (AGA 2027);

ATTENDU QUE le conseil d'administration souhaite également recommander aux membres de modifier le nombre maximum de mandats de présidence consécutifs à l'article 11.1 pour l'augmenter à douze (12);

IL EST PROPOSÉ :

- d'adopter, par la présente résolution spéciale, les modifications suivantes au Règlement intérieur de la caisse :
 - Que l'article 8.1 soit modifié de manière à diminuer le nombre d'administrateurs au conseil d'administration de quatorze (14) à onze (11), les trois (3) postes à abolir étant les suivants :
 - . Un poste échéant à l'AGA 2025;
 - . Deux postes vacants échéant à l'AGA 2027
 - Que le deuxième alinéa de l'article 11.1 du RIC soit modifié de manière à augmenter le nombre de mandats d'un (1) an, consécutifs ou non, que peut accomplir un administrateur à titre de président de six (6) à douze (12);
- de modifier, par la présente résolution spéciale, le <P59> Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse comme suit :
 - Le présent règlement modifie la rotation des administrateurs et remplace toute règle ou règlement antérieur concernant la rotation des administrateurs.
 - Le conseil d'administration est composé de onze (11) administrateurs et la durée de leur mandat est de trois (3) ans.
 - Le remplacement des administrateurs se fera désormais selon le cycle suivant, de manière à ce qu'un tiers de ces membres soit remplacé, à une unité près, chaque année : nous aurons donc quatre administrateurs sortants de charge à l'AGA 2026, trois à l'AGA 2027 et quatre à l'AGA 2028.
 - Le premier cycle débute au 1^{er} janvier de l'année financière 2026 et un autre lui succède à tous les trois (3) ans.

Sur proposition dûment appuyée, la résolution spéciale concernant les modifications proposées aux articles 8.1 et 11.1 du Règlement intérieur de la Caisse, ainsi qu'au Règlement intérieur de rotation des administrateurs est adoptée et prendra effet immédiatement après la levée de la présente assemblée.

Adopté à 95,24 % des voix exprimées

5.2 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) | Vote en différé

Mme Fortin présente une capsule vidéo sur les ristournes, élément distinctif de notre coopérative.

Mme Fortin rappelle aux membres que la documentation est disponible sur le site Internet de la Caisse.

Mme Taschereau présente la proposition de partage des excédents recommandée par le conseil d'administration, estimée comme étant la plus avantageuse pour l'ensemble des membres de la Caisse et totalement conforme aux encadrements applicables, qui se lit comme suit :

Proposition de partage des excédents annuels 2024

12 819 M\$	Excédents (déficit) avant ristournes aux membres
(3 237) M\$	Virements réglementaires et autres ajustements
(3 940) M\$	Affectation/Utilisation des réserves plus-value ¹
605 M\$	Autres éléments du résultat
101 M\$	Utilisation du FADM net d'impôt 2024
(3) M\$	Ajustement de la ristourne (année précédente)
9 582 M\$	Solde des excédents à répartir
(1 877) M\$	Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM
(2 135) M\$	Ristourne
558 M\$	Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne
(300) M\$	Affectation au FADM
0 \$	Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)
- 7 706 M\$	Affectation à la réserve générale
0 \$	Solde des excédents à répartir

Mme Taschereau explique la recommandation du conseil d'administration pour le versement des ristournes aux membres et le versement au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM), qui se lit comme suit :

Proposition de versement des ristournes aux membres pour l'année 2024

2 440 723 \$	Ristournes totales
300 000 \$	Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)
2 140 723 \$	Ristournes aux membres

Proposition sur la répartition des excédents annuels 2024

Ristourne Volumes*	Taux par 1 000 \$ de volume		Équivalent En milliers de \$
	Particuliers	Entreprises	
Comptes			281
Épargne et placements			380
Fonds		0,58 \$	117
Prêts et marges de crédit			517
Ristourne Assurances**		23 \$ / 1 000 \$ de prime	295
Ristourne Cartes de crédit**		0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	135
Ristourne Produits**		Montant de 50 \$***	363
Ristourne services de placement et d'investissement en gestion de patrimoine**		Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions	52
Total des ristournes aux membres			2 141

* Soumise au vote lors de l'assemblée.	** Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.	*** Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.
--	---	---

Mme Fortin demande une proposition pour adopter cette recommandation. Sur proposition de appuyée, la recommandation du conseil d'administration concernant le partage des excédents est adoptée.

Mme Taschereau précise que cette proposition recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir et mentionne qu'elle y reviendra plus tard dans l'assemblée avec les précisions sur la façon de voter au cours des quatre prochains jours.

¹ L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

5.3 Élection des membres du conseil d'administration

5.3.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Mme Fortin explique qu'en tant que présidente du conseil d'administration et tel que le prévoit notre règlement, elle agira comme présidente d'élection et Mme Taschereau, secrétaire adjointe du conseil d'administration, agira comme secrétaire d'élection.

5.3.2 Rapport du comité de mise en candidature

Mme Taschereau invite les membres à écouter une courte capsule vidéo de notre président du comité de Mise en candidature, Jacques Labrèche.

Dans cette vidéo, M. Labrèche fait un rappel de la démarche du profil collectif enrichi et présente ensuite le rapport du comité qui se lit comme suit :

Les critères recherchés cette année pour atteindre le profil collectif enrichi sont les suivants :

- des personnes ayant des compétences en gestion financière, gestion d'entreprise, comptabilité, droit et déontologie, communication, développement durable et technologies de l'information.
- 3 femmes et 4 hommes pour maintenir la parité.
- appartenant à différents groupes d'âge : 2 membres de 18-34 ans, 3 membres de 35-49 ans et 2 membre de 65 ans et plus.

L'appel de candidatures a été diffusé pour une durée minimale de 20 jours à compter du 20 janvier 2025 et affiché dans tous les établissements de la Caisse, ainsi que sur le site Internet de la Caisse, dont voici les résultats :

- La Caisse a 7 postes à pourvoir et a reçu 3 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse actuel et le Code de déontologie de Desjardins.

Les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année sont : Karine Arseneault, Éleine Giguère et Pierre Lessard.

5.3.3 Présentation des personnes candidates

Mme Fortin présente une courte vidéo de présentation des candidats et explique qu'un document de présentation est également disponible sur le site Internet de la Caisse.

5.3.4 Élection par acclamation

Mme Fortin mentionne que puisque le nombre de candidatures reçues est inférieur au nombre de postes à pourvoir, sont élus par acclamation en tant que membres du conseil d'administration : Karine Arseneault, Éleine Giguère et Pierre Lessard

Mme Fortin félicite les administrateurs réélus.

Mme Fortin prend un moment pour adresser des remerciements personnalisés à chacun des administrateurs sortants de charge qui terminent leur mandat ce soir; il s'agit de Luce Baril et Jean-Marie Lamy.

5.4 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Mme Taschereau donne des précisions sur l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents annuels et les ristournes.

Mme Taschereau informe les membres que dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverte pour les 4 prochains jours. Il sera possible pour les membres de voter jusqu'au 26 avril, à 23 h 59.

Mme Taschereau explique que les résultats de vote demeureront confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. 24 à 48 heures après la période de votation, les votes seront alors publiés sur le site Internet de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée annuelle de ce soir.

Mme Taschereau ajoute que, bien que le conseil d'administration estime que la proposition de partage des excédents sur laquelle les membres sont invités à voter soit celle qui est la plus avantageuse pour les membres et la communauté, elle doit toutefois les informer que, si jamais il y a un vote négatif sur la proposition, l'annonce du résultat de vote ne mettra pas fin à l'assemblée, cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours. Les membres seront alors invités à voter sur une nouvelle proposition qui leur sera soumise pour une nouvelle période de votation. Un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée.

6.0 FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Mme Fortin remercie les membres de leur participation à cette assemblée générale annuelle et également de leur confiance envers les membres du conseil d'administration et envers toute l'équipe de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie.

Mme Fortin félicite les administrateurs nouvellement réélus et en profite pour remercier les personnes qui l'accompagnent ce soir pour le bon déroulement de l'assemblée et termine en remerciant tout particulièrement le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

Mme Fortin souhaite une bonne fin de soirée aux participants et bon vote, puis les invite à surveiller les prochaines communications.

* * * Ajournement de l'assemblée à 19 h 52 * * *

7.0 PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La votation a débuté le mardi 22 avril à 19 h 53 et s'est terminée le 26 avril 2025 à 23 h 59. Les résultats ont été reçus le 29 avril à 12 h 11.

Partage des excédents annuels (ristournes)

La proposition de répartition des excédents et du taux de ristourne est acceptée à 95,27 %.

Adopté à la majorité

Ces résultats ont mis fin officiellement à notre AGA 2025.

L'assemblée est levée le 29 avril 2024 à 12 h 11.

MARTINE FORTIN, présidente d'assemblée

KARINE TASCHEREAU, secrétaire d'assemblée